

Interpellation pour savoir si le canton contribue à l'amélioration de la production des ordinateurs sur la base des critères du développement durable

Le 20 mai, une émission de la TSR montrait par l'intermédiaire de plusieurs reportages de qualité effectués en Chine que les conditions de production d'une majorité des ordinateurs utilisés chez nous sont déplorables. Tant au niveau de la sécurité que de l'hygiène, ces conditions de production sont très éloignées de nos standards européens.

A ce sujet, les associations Pain pour le prochain et Action de carême ont lancé l'année passée une action visant à sensibiliser le public sur ces faits déplorables.

Les employés arrivant souvent tout droit des campagnes sont entassés dans des logements dignes de Zola. Ils sont corvéables à merci et doivent parfois faire un nombre d'heures supplémentaires qui peuvent dépasser 100 h par mois et a plupart du temps elles ne sont pas payées ! Dans cette jungle, il y a certaines usines qui produisent de manière un peu plus respectueuses de la personne que d'autres.

On sait également que la plupart des ordinateurs usagés sont renvoyés dans des pays du tiers monde où ils créent pollution de l'environnement et atteintes à la santé des personnes qui tentent d'y récupérer des métaux précieux.

Notre administration achète chaque année plusieurs centaines d'ordinateurs. Il est donc clair qu'elle est un client intéressant et que par là elle pourrait avoir une influence sur la production en exigeant des fournisseurs qu'ils s'inquiètent des conditions de production de leurs ordinateurs.

En conséquence j'ai l'honneur de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1/ Lors de ses commandes, le canton a-t-il intégré dans ses critères de choix des fournisseurs le respect des normes de l'OIT sur les conditions de travail ainsi que le respect de critères minimaux en matière de protection de l'environnement ? Si oui, quelles garanties a-t-il pour que cela soit effectivement le cas ? Si oui, es-ce le cas pour tous les départements ? Si non, pourquoi ne l'a-t-il pas fait ?

2/ Tous les fournisseurs du canton remplissent-ils les critères énumérés dans la question une ?

3/ Les ordinateurs usagés sont – ils réutilisés et recyclés selon les critères du développement durable ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?

D'avance, je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

La Tour-de-Peilz, le 9 juin 2008

Olivier Epars



08 - INT - 101

A handwritten signature in black ink, appearing to be "O. Epars".